



Concise, le 6 mai 2019

COMMUNE  
DE  
CONCISE

## Préavis Municipal No 29/2019 Concernant les comptes communaux 2018

Réf. 15494

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons les comptes communaux 2018, adoptés par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019 et composés ainsi :

1. Le présent **préavis municipal** no 29/2019
2. Le **compte de fonctionnement** par ordre administratif complété de commentaires explicatifs des différences entre budget et comptes et de précisions diverses pour la compréhension des comptes. (ci-annexé)
3. Le rapport de l'auditeur. (ci-annexé)

### Généralités

Le résultat du compte de fonctionnement dégage un **excédent de revenus** de **CHF 88'591.48** alors que le budget 2018 prévoyait un **excédent de charges** de **CHF 448'680.--**.

Le résultat opérationnel est donc bien meilleur que les prévisions budgétaires, d'autant plus que cette année 2018 se solde par un excédent de revenus ! Les écarts entre le budget 2018 et les comptes 2018 vous sont expliqués en détail dans la dernière partie du préavis.

La dissolution de la réserve pour travaux futurs se poursuit. Sur l'exercice 2018, une dissolution de CHF 696'650.-- a été opérée. Cette dissolution figure dans le compte de fonctionnement n° 220.4809. En contrepartie de cette dissolution, des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour un montant identique. Il est donc important de noter que ces transactions purement comptables et non financières n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Etant donné que ces amortissements sont ventilés dans des centres différents, nous vous les présentons ci-dessous de manière unifiée (ces informations se retrouvent également sur l'annexe « Tableau des investissements 2018 » au Chapitre 8 de la brochure des comptes) :

Extrait des Comptes de fonctionnement		Comptes 2018	
No du compte	Désignation	Charges	Revenu
220.4809	Dissolution fonds de réserves		696 650.00
341.3303	Ancienne Gendarmerie	82 050.00	
353.3321	Complexe communal En Chenaux	100 000.00	
420.3321	Aménagement PPA Les Rives	200 000.00	
430.3321	Aménagement du Pavé	100 000.00	
430.3321	Chemin du Stand	53 000.00	
430.3321	Rue de la Gare - Séparatif	28 000.00	
460.3322	PPA La Raisse	8 600.00	
471.3304	Port	115 000.00	
472.3304	Bâtiment du port	10 000.00	
	<b>Totaux</b>	<b>696 650.00</b>	<b>696 650.00</b>

La vente de la Prim'Sup s'est concrétisée sur l'exercice 2018 (alors que le crédit auprès de la BCV avait été remboursé sur l'exercice 2017). Vous trouverez donc un revenu de CHF 300'000.-- dans le compte n° 350.4242 ainsi que la comptabilisation de l'amortissement de la grande salle (comme prévu dans le préavis) de CHF 298'509.95 sur le compte n° 351.3312. Des honoraires de courtage ont été payés à hauteur de CHF 16'200.--(compte n° 350.3185).

Le résultat avant amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve présente un excédent de revenus de CHF 790'056.43. La somme des amortissements pour l'exercice est de CHF 1'398'114.95 et les prélèvements sur les fonds de réserve est de CHF 696'650.--.

Au niveau du bilan, l'ensemble des actifs de la Commune se monte à CHF 11'313'789.41, représentant donc une augmentation de 0.58 % par rapport au 31 décembre 2017.

Les différents mouvements peuvent se retrouver dans le document relatif au bilan au 31.12.2018.

Au niveau des comptes de fonctionnement :

Le résultat final ci-dessus inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements obligatoires et supplémentaires, d'imputations internes ainsi que des attributions et prélèvements aux fonds de réserves que nous ne détaillerons pas. Hormis ces différentes opérations comptables, nous constatons néanmoins que la **marge brute d'autofinancement (ou cash-flow)** est de **CHF 1'136'045.08**. Cette marge est jugée bonne, sur cet exercice, puisqu'elle a permis de couvrir la totalité des amortissements comptables (hors amortissements supplémentaires et hors amortissement grande salle suite à la vente de la Prim'Sup) valorisés à **CHF 402'955.--**. Cette augmentation se justifie par l'augmentation des taxes eau et épuration.

## **Administration Générale/ Chapitres 10 à 19**

Conseil communal : Les 4 Conseils ayant eu lieu durant l'année 2018, les charges se rapprochent du budget prévu.

Municipalité : Forte baisse du poste « Vacances » entre les comptes 2018 et le budget. De nombreuses tâches ont été confiées au personnel administratif.

Personnel et Assurances : Ce poste reste désormais stable.

Transports publics : La participation au trafic régional se monte moins onéreux que prévu.

Service informatique : Economie de quasi CHF 20'000.-- sur ce centre. L'accès à un module de RUF n'ayant pas été possible durant une longue période, nous avons pu obtenir la réduction des coûts de maintenances en conséquence. De plus, le contrat pour conseils et supports n'a pas été facturé par notre prestataire durant l'année 2018, l'exécution des tâches de support et de maintenance ayant été réalisée par notre support informatique 1<sup>er</sup> niveau.

## **Finances / Chapitres 21 à 23**

Impôt : les postes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont en baisses par rapport au comptes 2017, mais au même niveau que le budget 2018. Fortes augmentations des droits de mutation, des impôts sur les successions et donations et de l'impôt sur la part des gains immobiliers. Nous rappelons toutefois que le 50 % de ces impôts partent directement dans la péréquation !

Services financiers : L'écart entre le budget et les comptes 2018 se retrouve au niveau de la dissolution d'une partie de la réserve pour travaux futurs. Notre fonds débiteurs douteux (compte n° 2820.21 au bilan) se monte à CHF 190'600.—au 31.12.2018 et est largement suffisant pour couvrir d'éventuelles pertes tant sur les débiteurs fiscaux que sur tous les autres débiteurs. Il n'y a donc pas d'attribution à ce fond sur l'exercice 2018.

## **Domaines et bâtiments / Chapitres 31 à 35**

Forêts et pâturages : L'amortissement prévu dans le budget 2018 a été effectué sur l'exercice 2017.

Bâtiments patr. financier : L'ensemble des charges des bâtiments financiers correspond au charges budgétées, hormis l'amortissement supplémentaire effectué sur la gendarmerie.

Bâtiments patr. Administratif : Mise à part l'amortissement supplémentaire comptabilisé sur le complexe communal en Chenaux et la comptabilisation de la vente de la Prim'Sup, il n'y a pas eu d'autres faits marquants.

## **Travaux / Chapitres 42 à 47**

Urbanisme : hormis l'amortissement supplémentaire comptabilisé les charges sont proches du budget. Les revenus sont moindres en raison d'une baisse des permis d'habiter et de construire délivrés durant l'année 2018.

Routes : L'amortissement supplémentaire et la diminution des coûts de l'entretien des routes et du déneigement représentent les principaux écarts entre les comptes 2018 et le budget 2018.

Parcs et promenade : Les imputations internes du personnel (voirie) sont désormais stables.

Ordures ménagères – déchets : La refonte complète du plan comptable sur l'exercice 2017 nous permet désormais d'avoir une vision claire des différents postes. Le coût d'élimination des déchets urbains est financé à hauteur de 89.67 % par le revenu des taxes alors que le financement à 100 % devrait être atteint. Le changement de prestataire au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour l'élimination des déchets ménagers nous a conduit à acquérir 21 containers. Selon nos prévisions, le taux de financement sera proche du 100 % sur l'exercice 2019, sans que les taxes soient revues.

Réseau d'égouts : Ce centre étant autofinancé, les charges sont égales aux revenus suite à la comptabilisation d'une attribution au fond affecté d'un montant de CHF 7'848.89. A noter que les factures 2018 d'eau et d'épuration n'ont pas pu être émises à ce jour. Les revenus ont été provisionnés (actifs transitoires).

Port de plaisance : Les différents postes suivent le budget hormis les amortissements complémentaires comptabilisés.

### **Instruction publique et culte / Chapitres 51 à 58**

Enseignement primaire et secondaire : Les coûts de l'enseignement primaire baissent significativement. Ceci s'explique par le fait que les cantines scolaires sont prises en charge dorénavant par le RADEGE.

### **Police / Chapitres 61 à 66**

Service des inhumations : Suite à une faillite d'une succession, les frais de décès ont dû être pris en charge.

### **Sécurité sociale / Chapitres 71 à 73**

Service social : L'ouverture de nouvelles UAPE a induit une augmentation des coûts du RADEGE.

Prévoyance sociale : La provision comptabilisée annonce une charge plus conséquente que prévue sur le budget du fait que les impôts conjoncturels encaissés en 2018 étaient beaucoup plus importants que les précédentes années.

### **Services industriels / Chapitres 81 à 82**

Réseau d'eau : Un montant de CHF 148'902.73 est attribué au fond affecté afin d'équilibrer ce centre qui s'autofinance. Pareil que pour le réseau d'égouts, les factures 2018 d'eau et d'épuration n'ont pas pu être émises à ce jour. Les revenus ont été provisionnés (actifs transitoires).

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le fascicule des comptes joint à ce préavis.

## Conclusion

Les principaux écarts entre les comptes 2018 et le budget 2018 se présentent comme suit :

Revenus supplémentaires CHF	Désignations	Centres
187'667.00	Impôts	210
59'519.00	Péréquation	220
89'727.19	Vente essence port	471
10'790.10	Remboursement assurance maladie collective	130
<b>347'703.29</b>	<b>Total des revenus supplémentaires</b>	

Charges en moins CHF	Désignations	Centres
-62'577.90	Vacations Municipalité	102
-29'076.75	Honoraires avocats, audit, ...	110
-6'050.00	Frais d'archivage	110
-10'089.40	Trafic régional	180
-17'230.35	Service informatique	190
-22'825.55	Frais exploitation forêts	320
-22'360.00	L'amortissement forêts a été entièrement fait sur 2017	320
-10'961.40	Eco2 net	340
-12'909.70	Entretien courant grande salle	351
-4'713.85	Entretien courant Eglise	352
-27'273.55	Entretien route et déblaiement neige	430
-6'218.40	Entretien parcs	440
-10'648.30	Part AIERG	460
-65'162.95	Enseignement primaire	510
-44'608.10	Achat de compteurs d'eau	810
<b>-352'706.20</b>	<b>Charges en moins</b>	

17'501.95	Salaires du personnel	130
16'200.00	Honoraires courtage vente Prim' Supp	350
91'629.10	Achat essence port	471
13'016.75	Enseignement secondaire	520
61'330.00	Facture sociale	720
<b>199'677.80</b>	<b>Charges supplémentaires</b>	

<b>-153'028.40</b>	<b>Total des charges en moins</b>	
--------------------	-----------------------------------	--

<b>500'731.69</b>	<b>Total écarts significatifs entre les comptes et le budget 2018</b>	
-------------------	---	--

Au terme de la présentation de ces comptes, nous sommes à même de présenter un résultat nettement plus optimiste que la prévision budgétaire. Nous remarquons toutefois que nous n'avons pas d'emprise sur l'augmentation significative des revenus. Par contre, nous avons pu économiser environ CHF 220'000.-- de charges sur des travaux non réalisés ou sur des charges estimées qui ne se sont pas concrétisées.

Il est à relever que l'ensemble du personnel communal offre aujourd'hui des prestations de qualité, que ce soit à la population, aux différentes institutions du Canton, au Conseil ou aux Municipaux. Les rôles et responsabilités de chacun sont pleinement connus et parfaitement assumés. Les taux d'activités semblent convenir aux tâches du bureau communal. Ce qui n'est plus le cas pour la voirie intercommunale. En effet, la problématique liée aux réglementations d'utilisation de produits phytosanitaires contraint le personnel à passer plus de temps dans les activités de désherbages et de gestion des routes et espaces verts. Aussi, nous avons engagé une personne par le biais du service civil. Cette personne travaillera du 15 avril au 6 juillet 2019 pour le compte de la Voirie Intercommunale.

Et pour terminer, les travaux de notre séparatif se poursuivent. Les dépenses sont maîtrisées. Nous espérons pouvoir tenir le rythme débuté il y a déjà 3 ans et poursuivre jusqu'en 2023 dans la même dynamique.

**MUNICIPAL RESPONSABLE : Patrick Jaggi, Municipal et Syndic**

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Concise

- VU** le préavis municipal N° 29/2019 concernant les comptes communaux 2018
- OUI** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. Les comptes 2018 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2018 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 mai 2019, pour être soumis au Conseil communal de Concise.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

  
**Patrick Jaggi**



Le Secrétaire :

  
**Paolo Migliorini**

Annexes : ment.